

sage 50—Édition canadienne

Quoi de neuf ?

Lancement 2018.3

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne

Quoi de neuf - Lancement 2018.3

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2018.3)	1
Nouveautés et améliorations du produit	1
Conformité aux lois gouvernementales	1
Mise à jour de l'impôt du 1er juillet 2018	1
Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1 juillet 2018	1
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	1
Modifications de l'impôt provincial et territorial	1
Ontario	1
Île-du-Prince-Édouard	2
Avant de commencer votre traitement de la paie	2
Préparation de la paie après les changements apportés à l'impôt	2
Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés	2
Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés	3
Directives d'indexation	3
Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation	3
Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2018.2)	4
Nouveautés et améliorations du produit	4
Solutions de Sage 50cloud	4
Sage Bank Feeds	4
Sage Intelligence	4
Sage Capture	4
Recouvrer les paiements plus rapidement	4
Paiements des factures	4
Meilleure expérience utilisateur	5
Concordance des opérations bancaires	5
Un accès facile aux fonctions d'Intégration d'Office 365	5

Problèmes résolus	5
Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2018.1)	5
Nouveautés et améliorations du produit	5
Meilleure expérience utilisateur	5
Concordance des opérations bancaires	5
Solutions de Sage 50cloud	6
Intégration de Microsoft Office 365 Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis.	6
Droits d'accès	6
Conformité aux lois gouvernementales	6
Transmission des feuillets T4A par voie électronique	6
Problèmes résolus	6
Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2018	7
Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt	7
Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt	7
Fédéral	7
Alberta	8
Colombie-Britannique	8
Manitoba	8
Nouveau-Brunswick	8
Terre-Neuve-et-Labrador	9
Territoires du Nord-Ouest	9
Nunavut	9
Ontario	9
Québec	10
Saskatchewan	10
Yukon	10
Crédit d'impôt personnel pour 2018	10
Nouvelle-Écosse	11
Facteurs d'indexation pour 2018	11
Plafond des gains assurables de la CSST pour 2018	12

Modifications au Régime de pension du Canada	12
Modifications au Régime de rentes du Québec	13
Modifications apportées à l'Assurance-emploi	13
Modifications au Régime québécois d'assurance parentale	13
Sage 50 Comptabilité (Lancement 2018.0)	13
Nouveautés et améliorations du produit	13
Solutions de Sage 50cloud	13
Intégration de Microsoft Office 365 Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis.	13
Établir la fréquence des synchronisations	13
Sécurité améliorée	13
Mise à niveau de la base de données	13
Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit	14
Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?	14
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement	14
Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement	14
Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.	14
Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité	15

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2018.3)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2018.3) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Conformité aux lois gouvernementales			
Mise à jour de l'impôt du 1er juillet 2018	Oui	Oui	Oui
Si vous avez un plan de soutien qui inclut les mises à jour de l'impôt, vous bénéficiez du traitement exhaustif et ponctuel de la paie à l'interne dans Sage 50 Comptabilité pour vous aider à gagner du temps et réduire le risque de pénalités liées à l'impôt à la fin de l'année.			

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1 juillet 2018

Important! Si vous êtes actuellement abonné à Sage Services d'Affaires, votre mise à jour inclut les modifications de l'impôt pour le 1 juillet 2018. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#).

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1 juillet 2018, conformément à la dernière édition du document Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie de l'Agence du revenu du Canada et du document Guide de l'employeur — Guide de l'employeur du Québec : Retenues à la source et cotisations pour 2018 et les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1 juillet 2018 contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications de l'impôt provincial et territorial

Ontario

Ontario a changé les tranches d'imposition pour les particuliers et a éliminé la surtaxe de l'Ontario. Puisque certains employés ont été imposés à un taux différent pendant les six premiers mois de l'année, un taux d'imposition au prorata sera appliqué pour les six mois restants et ce, à compter de la première paie de juillet.

À compter du 1er juillet 2018, les tranches d'imposition et les taux sont :

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 42 960 \$	5,05 %

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la tranche entre 42 960 \$ et 71 500 \$	9,15 %
Sur la tranche entre 71 500 \$ et 82 000 \$	12,85 %
Sur la tranche entre 82 000 \$ et 85 923 \$	17,85 %
Sur la tranche entre 85 923 \$ et 92 000 \$	15,84 %
Sur la tranche entre 92 000 \$ et 150 000 \$	23,84 %
Sur la tranche entre 150 000 \$ et 220 000 \$	25,84 %
Sur l'excédent de 220 000 \$	27,90 %

Île-du-Prince-Édouard

Le montant personnel de base a augmenté de 8 160 \$ à 8 660 \$. Puisque le montant précédent a été utilisé pour les employés pour les six premiers mois de l'année, un montant personnel de base de 9 160 \$ sera appliqué pour les six mois restants et ce, à compter de la première paie de juillet.

Avant de commencer votre traitement de la paie

- Révisez le nouveau formulaire TD1 fédéral, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial (ou le formulaire TP 1015.3-V du Québec) pour vous familiariser avec les changements.
- Fournissez les formulaires TD1 2018 fédéral/provincial/territorial à vos employés au cas où ils devraient apporter des changements à leurs montants personnels de base.
- Ajustez les fiches de vos employés dans Sage 50 Comptabilité afin de refléter les nouveaux crédits d'impôt.

Préparation de la paie après les changements apportés à l'impôt

Cette section décrit ce que vous devez ajuster dans Sage 50 Comptabilité après l'entrée en vigueur des changements apportés à l'impôt.

Étape 1 : Ajustement des montants de crédit d'impôt fédéral des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt fédéral, suivez ces étapes :

1. Si le montant de crédit d'impôt fédéral personnel d'un employé a changé, cet employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 fédéral.
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Fédéral pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt fédéral.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Étape 2 : Ajustement des montants de crédit d'impôt provincial (ou territorial) des employés

Pour ajuster les montants de crédit d'impôt provincial/territorial, suivez ces étapes :

1. Si l'employé change ses montants de crédit d'impôt, l'employé doit remplir le nouveau formulaire TD1 provincial ou territorial (ou le formulaire TP1015.3V pour le Québec).
2. Fermez toutes les fenêtres des enregistrements des employés dans Sage 50 Comptabilité.
3. Dans la fenêtre d'accueil, au menu Maintenance, choisissez Mettre à jour les crédits d'impôt des employés.
4. Cochez Provincial pour indiquer que vous actualisez les crédits d'impôt provincial ou territorial, ainsi que la province ou territoire auquel vous voulez apporter des changements.
5. À partir de la liste, sélectionnez tous les employés ou seulement ceux que vous voulez modifier.
6. Pour mettre à jour les montants personnels de base, cliquez sur Actualiser le montant personnel de base.
7. Pour mettre à jour les montants indexés tirés du formulaire TD1 provincial ou territorial, suivez une des étapes suivantes :
 - Cochez Facteur et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt.
 - Cochez Montant et entrez-le pour augmenter le montant du crédit d'impôt. Si vous avez besoin d'aide pour calculer ce montant, veuillez consulter la section intitulée [Directives de l'indexation](#).
8. Pour mettre à jour les montants non indexés tirés du formulaire TD1 fédéral, entrez les modifications de montant dans la colonne Montants non indexés pour chaque employé.

Directives d'indexation

Dans Sage 50 Comptabilité, il y a deux champs à l'onglet Impôts de la fenêtre Enregistrements des employés qui contiennent les montants des employés qui sont assujettis à l'indexation :

- Autres montants fédéraux indexés
- Autres montants provinciaux indexés

Calculez le montant du crédit d'impôt fédéral admissible à l'indexation

À partir du montant total du crédit d'impôt du formulaire TD1 fédéral, soustrayez les éléments qui ne sont pas assujettis à l'indexation. Les crédits d'impôt personnels dans le formulaire TD1 fédéral qui ne sont pas présentement assujettis à l'indexation sont :

- Montant pour revenu de pension
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein)
- Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps partiel)
- Montant pour revenu de pension, frais de scolarité et montant relatif aux études transférés du conjoint ou personne à charge

Concernant les montants de crédit d'impôt provincial, certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont défini leurs propres critères d'indexation. Par exemple, en Alberta et en Ontario, tous les montants de crédit d'impôt sont assujettis à l'indexation.

Puisque les critères d'indexation varient d'une juridiction à une autre et qu'ils peuvent changer, vous devriez réviser ceux qui sont établis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux avant d'entrer le montant de crédit d'impôt de l'employé dans le champ Crédit d'impôt fédéral (ou provincial) assujetti à l'indexation.

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2018.2)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2018.2) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Solutions de Sage 50cloud			
Sage Bank Feeds Sage Bank Feeds permet de tenir facilement et soigneusement à jour les livres. Gagnez du temps en téléchargeant automatiquement les opérations bancaires et de carte de crédit dans Sage 50. Limitez les risques d'erreurs et dites adieu au rapprochement manuel des relevés imprimés.	Oui	Oui	Oui
Sage Intelligence			
Pour l'intégration d'Office 365 ¹ , Sage Intelligence fournit aux clients de Sage 50cloud des options supplémentaires pour la production de rapports en ligne. Sage Intelligence fournit une interface utilisateur remodelée pour une meilleure expérience utilisateur, mais aussi une option d'exportation au format PDF.	Oui	Oui	Oui
Sage Capture			
Désormais disponible sur Android ² , Sage Capture vous permet de capturer et documenter les achats et les dépenses réalisés en dehors du bureau. Les photos sont téléversées sur OneDrive, puis téléchargées dans votre entreprise Sage 50cloud.	Oui	Oui	Oui
Recouvrer les paiements plus rapidement			
Paiements des factures Paiements des factures permet de rapidement créer et envoyer des factures professionnelles, en toute simplicité. Après une configuration rapide et conviviale, vous pouvez aider vos clients à vous payer	Oui	Oui	Oui

¹ Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis.

² Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis.

	Pro	Supérieur	Quantum
en ligne en leur envoyant des factures par courriel avec un lien Payer maintenant. Gagnez du temps en rapprochant les paiements dans vos comptes. C'est aussi simple que ça. Vous pouvez désormais vous concentrer sur ce qui importe vraiment, la croissance de votre entreprise.			
Meilleure expérience utilisateur			
Concordance des opérations bancaires La concordance des opérations a été davantage optimisée et offre des options supplémentaires lors de la création d'opérations manquantes.	Oui	Oui	Oui
Un accès facile aux fonctions d'Intégration d'Office 365 D'un seul clic, vous avez désormais accès à nos produits infonuagiques et mobiles qui sont inclus avec l'Intégration d'Office 365 sur le volet Nuage et Mobile.	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Dans plusieurs fenêtres de ventes, achats et paie, vous pouvez désormais imprimer à partir de la fenêtre Aperçu avant l'impression.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Lorsque vous consultez des chèques de paie, les chiffres ne sont plus recalculés.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Si vous créez un enregistrement d'employé en important un fichier, le champ Calculer taxes est sélectionné.

Sage 50 Comptabilité—Édition canadienne (Lancement 2018.1)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2018.1) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Meilleure expérience utilisateur			
Concordance des opérations bancaires <ul style="list-style-type: none"> Saisissez facilement toute opération manquante et effectuez rapidement 	Oui	Oui	Oui

	Pro	Supérieur	Quantum
<p>vos tâches de rapprochement ordinaires en appariant (de manière automatique et manuelle) vos opérations bancaires à partir d'opérations importées. Contrôlez parfaitement vos registres grâce à un rapport simple qui répertorie les opérations bancaires appariées ou non avec vos registres comptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> Gagnez du temps et réduisez les risques d'erreurs en appariant vos nouvelles opérations bancaires à partir de relevés importés. 			
Solutions de Sage 50cloud			
<p>Intégration de Microsoft Office 365¹</p> <p>Droits d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> Par l'octroi de droits d'accès, les bâtisseurs d'entreprise peuvent désormais contrôler ce à quoi leurs employés ont accès dans leurs applis Microsoft Office 365 de Sage 50. Gagnez du temps en accordant aux membres de votre équipe un accès aux données comptables pertinentes en fonction de leurs rôles. Le temps où vous deviez cribler des masses de données est révolu - Faites place à une plus grande efficacité! 	Oui	Oui	Oui
Conformité aux lois gouvernementales			
<p>Transmission des feuillets T4A par voie électronique</p> <p>Déposez vos feuillets T4A en un tournemain² - Sage 50 permet désormais aux entreprises de déposer électroniquement leurs feuillets T4A (autorisé pour les entreprises avec moins de 50 entrepreneurs. Obligatoire pour celles qui ont 50 entrepreneurs ou plus).</p>	Oui	Oui	Oui

Problèmes résolus

Les problèmes suivants ont été résolus :

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Lorsque vous consultiez votre entreprise en français, la page Sommaire de téléchargement pour les transactions de Sage Capture était affichée en partie en anglais.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Si vous utilisiez la version française et envoyiez un relevé de compte par courriel à un client, le fichier était erronément intitulé « statement.pdf ». Cela se produisait aussi lorsque vous utilisiez votre entreprise en anglais et que le client avait choisi de faire affaire en français.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Si vous consultiez un chèque plus ancien que l'année civile précédente, vous pouviez extourner le chèque de paie, ce qui entraînait des montants cumulés annuels erronés.

¹ Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis.

² Un plan en vigueur qui inclut la paie est requis pour créer des feuillets T4A.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Après avoir effectué la conversion à la version 2018.0, si l'enregistrement d'un fournisseur comportait une transaction de type Paiement divers avec plus de deux codes de taxe de vente, le fonctionnement de Sage 50 s'interrompait à l'ouverture de la liste de fournisseurs ou de la fenêtre Fournisseurs.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) En cas de tentative de consultation d'écritures de journal général reportées avant la date indiquée dans le champ « Interdire les transactions antérieures au », une erreur concernant la correction de transactions s'affichait.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Si vous saisissez un nom de contact de plus de 26 caractères sur l'onglet Coordonnées du contact de la fenêtre Exporter RL-1, le fonctionnement de Sage 50 s'interrompait.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Si vous aviez exporté un chèque de paie vers un fichier CSV, l'en-tête de la colonne de numéro de chèque était absent.

(Comptabilité Pro et versions plus élevées) Lors de la conversion en facture d'une commande pour laquelle des paiements anticipés avaient été versés, il se produisait parfois des erreurs d'arrondi sur les montants de taxe des postes.

Modifications de l'impôt - En vigueur à partir du 1er janvier 2018

Important! Si vous êtes actuellement abonné à Sage Services d'Affaires, votre mise à jour inclut les modifications de l'impôt pour le 1er janvier 2018. Pour en savoir plus sur les modifications de l'impôt de l'ARC, contactez votre bureau des services fiscaux ou visitez le [site Web de l'ARC](#).

Votre mise à jour de l'impôt reflète les tables d'impôt fédéral et provincial, en vigueur le 1 janvier 2018, conformément à la dernière édition du document Formules pour le calcul informatisé des retenues sur la paie de l'Agence du revenu du Canada et du document Guide de l'employeur — Guide de l'employeur du Québec : Retenues à la source et cotisations pour 2018 et les annexes de l'assurance-emploi, le régime de pension du Canada et le régime de rentes du Québec.

Quoi de neuf dans cette mise à jour de l'impôt

La mise à jour de l'impôt du 1 janvier 2018 contient les modifications apportées aux tables d'impôt et les calculs de l'impôt de Sage 50 Comptabilité. Ce document concerne seulement les changements apportés à l'impôt pour lesquels vous devrez éventuellement faire des corrections dans vos fiches de paie.

Modifications apportées aux tranches et taux d'impôt

Les changements suivants ont été annoncés pour les taux d'imposition ou les seuils de revenu. Sauf indications contraires, ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

Fédéral

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 46 605 \$	15 %
Sur la tranche entre 46 605 \$ et 93 208 \$	20,5 %
Sur la tranche entre 93 208 \$ et 144 489 \$	26 %
Sur la tranche entre 144 489 \$ et 205 842 \$	29 %
Sur l'excédent de 205 842 \$	33 %

Alberta

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 128 145 \$	10 %
Sur la tranche entre 128 145 \$ et 153 773 \$	12 %
Sur la tranche entre 153 773 \$ et 205 031 \$	13 %
Sur la tranche entre 205 031 \$ et 307 547 \$	14 %
Sur l'excédent de 307 547 \$	15 %

Colombie-Britannique

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 39 676 \$	5,06 %
Sur la tranche entre 39 676 \$ et 79 353 \$	7,7 %
Sur la tranche entre 79 353 \$ et 91 107 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 91 107 \$ et 110 630 \$	12,29 %
Sur la tranche entre 110 630 \$ et 150 000 \$	14,7 %
Sur l'excédent de 150 000 \$	16,8 %

Manitoba

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 31 843 \$	10,8 %
Sur la tranche entre 31 843 \$ et 68 821 \$	12,75 %
Sur l'excédent de 68 821 \$	17,4 %

Nouveau-Brunswick

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 41 675 \$	9,68 %
Sur la tranche entre 41 675 \$ et 83 351 \$	14,82 %
Sur la tranche entre 83 351 \$ et 135 510 \$	16,52 %
Sur la tranche entre 135 510 \$ et 154 382 \$	17,84 %

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur l'excédent de 154 382 \$	20,3 %

Terre-Neuve-et-Labrador

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 36 926 \$	8,7 %
Sur la tranche entre 36 926 \$ et 73 852 \$	14,5 %
Sur la tranche entre 73 852 \$ et 131 850 \$	15,8 %
Sur la tranche entre 131 850 \$ et 184 590 \$	17,3 %
Sur l'excédent de 184 590 \$	18,3 %

Territoires du Nord-Ouest

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 42 209 \$	5,9 %
Sur la tranche entre 42 209 \$ et 84 420 \$	8,6 %
Sur la tranche entre 84 420 \$ et 137 248 \$	12,2 %
Sur l'excédent de 137 248 \$	14,05 %

Nunavut

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 44 437 \$	4 %
Sur la tranche entre 44 437 \$ et 88 874 \$	7 %
Sur la tranche entre 88 874 \$ et 144 488 \$	9 %
Sur l'excédent de 144 488 \$	11,5 %

Ontario

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 42 960 \$	5,05 %
Sur la tranche entre 42 960 \$ et 85 923 \$	9,15 %

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la tranche entre 85 923 \$ et 150 000 \$	11,16 %
Sur la tranche entre 150 000 \$ et 220 000 \$	12,16 %
Sur l'excédent de 220 000 \$	13,16 %

Québec

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 43 055 \$	15 %
Sur la tranche entre 43 055 \$ et 86 105 \$	20 %
Sur la tranche entre 86 105 \$ et 104 765 \$	24 %
Sur l'excédent de 104 765 \$	25,75 %

Saskatchewan

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 45 225 \$	10,5 %
Sur la tranche entre 45 225 \$ et 129 214 \$	12,5 %
Sur l'excédent de 129 214 \$	14,5 %

Yukon

Tranches d'imposition pour 2018	Taux
Sur la première tranche de 46 605 \$	6,4 %
Sur la tranche entre 46 605 \$ et 93 208 \$	9 %
Sur la tranche entre 93 208 \$ et 144 489 \$	10,9 %
Sur la tranche entre 144 489 \$ et 500 000 \$	12,8 %
Sur l'excédent de 500 000 \$	15 %

Crédit d'impôt personnel pour 2018

À compter du 1er janvier 2018, les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et territoriaux que les employés peuvent réclamer seront modifiés. Ces modifications sont reflétées dans le nouveau formulaire fédéral TD1, ainsi que le formulaire TD provincial ou territorial et le formulaire TP-1015.3-V du Québec.

Provinces / Territoires	Crédits d'impôt personnels
Fédéral	11 809 \$
Alberta	18 915 \$
Colombie-Britannique	10 412 \$
Manitoba	9 382 \$
Nouveau-Brunswick	10 043 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	9 247 \$
Territoires du Nord-Ouest	14 492 \$
Nunavut	13 325 \$
Ontario	10 354 \$
Île-du-Prince-Édouard	8 160 \$
Québec	15 012 \$
Saskatchewan	16 065 \$
Yukon	11 809 \$

Nouvelle-Écosse

Pour 2018, l'ARC a fourni une [feuille de calcul](#) que vous pouvez utiliser pour déterminer le montant personnel de base.

Facteurs d'indexation pour 2018

Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont annoncé leurs facteurs d'indexation pour 2018.

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Fédéral	1,5 %
Alberta	1,2 %
Colombie-Britannique	2 %
Manitoba	1,2 %
Nouveau-Brunswick	1,5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	3 %
Territoires du Nord-Ouest	1,5 %

Provinces / Territoires	Facteur d'indexation
Nunavut	1,5 %
Ontario	1,8 %
Québec	0,82 %
Yukon	1,5 %

Plafond des gains assurables de la CSST pour 2018

Le plafond des gains assurables est le suivant :

Provinces / Territoires	Plafond des gains assurables
Alberta	98 700 \$
Colombie-Britannique	82 700 \$
Manitoba	127 000 \$
Nouveau-Brunswick	63 600 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	64 375 \$
Territoires du Nord-Ouest	90 600 \$ (aucun changement)
Nova Scotia	59 800 \$
Nunavut	90 600 \$ (aucun changement)
Ontario	90 300 \$
Île-du-Prince-Édouard	53 400 \$
Québec	74 000 \$
Saskatchewan	82 627 \$
Yukon	85 601 \$ (aucun changement)

Modifications au Régime de pension du Canada

Pour l'année 2018, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de pension du Canada (RPC) a augmenté pour s'établir à 55 900 \$.

Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RPC pour 2018 sera fixé à 2 593,80 \$, l'employeur et l'employé contribuant chacun à hauteur de 4,95 %.

Modifications au Régime de rentes du Québec

Pour l'année 2018, le gain maximum ouvrant droit à pension pour le Régime de rentes du Québec (RRQ) a augmenté pour s'établir à 55 900 \$

Le montant maximal des cotisations de l'employeur et l'employé au RRQ pour 2018 s'établira à 2 829,60 \$, l'employeur et l'employé contribuant chacun à hauteur de 5,4 %.

Modifications apportées à l'Assurance-emploi

Pour 2018, les cotisations à l'assurance-emploi ont augmenté au Québec et dans les provinces et territoires, à l'extérieur du Québec.

À l'extérieur du Québec, le taux à l'A-E sera 1,66 % et le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension reste fixé à 51 700 \$.

Au Québec, le taux à l'A-E a été augmenté à 1,30 % et le maximum des gains ouvrant droit à pension sera 51 700 \$.

Modifications au Régime québécois d'assurance parentale

Pour 2018, le revenu maximal assurable au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est passé à 74 000 \$.

Le taux de cotisation au RQAP pour les employé(e)s reste à 0.548 %. Le taux de cotisation au RQAP pour les employeurs reste à 0.767 %.

Sage 50 Comptabilité (Lancement 2018.0)

Cette mise à jour du produit concerne toutes les solutions de Sage 50 Comptabilité (Lancement 2018.0) et inclut les mises à jour des versions précédentes.

Nouveautés et améliorations du produit

	Pro	Supérieur	Quantum
Solutions de Sage 50cloud			
Intégration de Microsoft Office 365¹ Établir la fréquence des synchronisations Pour disposer d'un plus grand nombre de données en temps réel, les bâtisseurs d'entreprises peuvent désormais définir un calendrier de synchronisations automatiques pour contrôler la fréquence à laquelle Office 365 et Sage 50 se synchronisent.	Oui	Oui	Oui
Sécurité améliorée			
Mise à niveau de la base de données Sage a toujours le meilleur intérêt de votre entreprise à l'esprit, en particulier lorsqu'il s'agit de la protection et la sécurité des données de votre entreprise.	Oui	Oui	Oui

¹ Un compte de Microsoft Office 365 Business Premium est requis.

	Pro	Supérieur	Quantum
À cet effet, nous avons mis à niveau la base de données de Sage 50 Comptabilité à MySQL 5.7.18. Cette nouvelle technologie vous assure une tranquillité d'esprit en améliorant aussi bien la protection que la sécurité de vos données.			

Renseignements généraux concernant les mises à jour et les mises à niveau du produit

Important ! Les mises à jour du produit de Sage 50 Comptabilité sont offertes uniquement aux abonnés de Sage Services d'Affaires. Les mises à jour et les fonctions de la Paie sont offertes seulement aux abonnés de Sage Services d'Affaires dont le forfait comprend les mises à jour de l'impôt. Si vous n'êtes pas certain(e) que votre abonnement soit toujours en vigueur ou bien si vous voulez vous abonner ou renouveler votre abonnement, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Comment Sage 50 Comptabilité est-il mis à jour?

- Automatiquement, en utilisant Sage 50 Comptabilité (recommandé).
- Manuellement, en utilisant Sage 50 Comptabilité.
- En téléchargeant la mise à jour à partir du site Web de Sage 50.
- En exécutant le CD de la mise à jour du produit, si vous avez payé pour la réception d'un CD.

Sauvegardez vos données	Effectuez toujours une copie de sauvegarde de vos données avant d'installer votre mise à jour du produit et avant toute modification importante, par exemple, avant d'avancer la date de session à un nouvel exercice ou une nouvelle année civile.
-------------------------	---

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité automatiquement

Sage 50 Comptabilité vérifie automatiquement les mises à jour du produit chaque fois que vous êtes connecté à Internet. Lorsqu'une mise à jour est disponible, celle-ci est téléchargée en arrière-plan. Lorsque vous fermez Sage 50 Comptabilité, vous êtes informé(e) qu'une mise à jour est prête à être installée. Cliquez sur Oui pour l'installer. Vous n'avez pas besoin de saisir la moindre information pendant le processus de mise à jour.

Pour en savoir plus, cherchez « Mises à jour automatiques » dans l'Aide.

Comment mettre à jour Sage 50 Comptabilité manuellement

Les « mises à jour automatiques » sont activées par défaut. Nous vous recommandons de ne pas désactiver ce paramètre. Si vous choisissez de désactiver cette option, vous pouvez toujours télécharger les mises à jour lorsque vous vous connectez à Internet.

Téléchargez les mises à jour du produit à partir du site Web de Sage 50.

Les mises à jour sont aussi disponibles sur le [site Web de Sage 50](#). Veuillez suivre les directives d'installation.

Important ! Mise à jour de Sage 50 Comptabilité dans un environnement multi-utilisateur (Sage 50 Comptabilité Supérieur et ultérieur)

- Installez cette mise à jour du produit sur tous les ordinateurs qui exécutent Sage 50 Comptabilité, y compris les ordinateurs sur lesquels vous avez effectué les installations de type serveur seulement de Sage 50 Comptabilité.

Comment réaliser une mise à niveau à Sage 50 Comptabilité

Une mise à niveau de Sage 50 Comptabilité peut comprendre un ou plusieurs changements :

- Obtenir la version la plus récente - Si vous voulez recevoir les mises à jour les plus récentes pour votre produit Sage 50 Comptabilité actuel, vous pouvez effectuer une mise à niveau à partir d'une version antérieure de Sage 50 Comptabilité.
- Passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé - Si vous avez besoin d'un ensemble de fonctions plus puissantes, vous pouvez passer à la version la plus récente d'un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé (par exemple, passez de Sage 50 Comptabilité Supérieur à Sage 50 Comptabilité Quantum). Cette option met également à niveau votre version de Sage 50 Comptabilité, si vous n'utilisez pas déjà la dernière version du programme.
- Ajouter plus de licences d'utilisateur - Si vous désirez augmenter le nombre d'utilisateurs simultanés dans Sage 50 Comptabilité, vous pouvez effectuer une mise à niveau de votre programme afin d'autoriser plusieurs utilisateurs. Au besoin, cette option met également à niveau votre version et en même temps, elle vous fait passer à un produit Sage 50 Comptabilité plus élevé.

Dans l'un des scénarios précités ou pour en savoir plus sur la mise à niveau de votre solution Sage 50 Comptabilité, appelez le Service des ventes au 1-888-261-9610.

Sage 50—Édition canadienne

Service des ventes : 1-888-261-9610

Service à la clientèle : 1-888-222-8985

Soutien technique : 1-888-522-2722



13888 Wireless Way, Suite 120
Richmond, BC, Canada V6V 0A3
604-207-9480
fr.Sage50Accounting.ca